

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 3 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 janvier 2016 modifié fixant la liste des emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires

NOR : JUSB1823673A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-1276 du 13 octobre 2015 modifié relatif au statut d'emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2016 fixant le nombre des emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2016 modifié fixant la liste des emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 28 janvier 2016 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. – L'article 1^{er} est modifié ainsi qu'il suit :

1° Le tableau figurant au *a* est remplacé par le tableau suivant :

EMPLOIS DE CHEF DE GREFFE DU PREMIER GROUPE	
Ressort	Siège du tribunal d'instance
Cour d'appel d'Agen	Auch
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Antibes
Cour d'appel d'Amiens	Abbeville
	Compiègne
	Soissons
Cour d'appel d'Angers	Saumur
Cour d'appel de Basse-Terre	Basse-Terre
Cour d'appel de Bastia	Ajaccio
	Bastia
Cour d'appel de Besançon	Dole
	Montbéliard
	Vesoul
Cour d'appel de Bourges	Saint-Amand-Montrond
Cour d'appel de Caen	Avranches
	Coutances
	Lisieux
Cour d'appel de Cayenne	Cayenne

EMPLOIS DE CHEF DE GREFFE DU PREMIER GROUPE	
Ressort	Siège du tribunal d'instance
Cour d'appel de Chambéry	Albertville
	Annecy
	Annemasse
	Bonneville
Cour d'appel de Colmar	Guebwiller
	Molsheim
	Schiltigheim
	Thann
Cour d'appel de Douai	Boulogne-sur-Mer
	Cambrai
	Maubeuge
	Saint-Omer
	Tourcoing
Cour d'appel de Grenoble	Bourgoin-Jallieu
	Montélimar
	Vienne
Cour d'appel de Limoges	Brive-la-Gaillarde
	Guéret
	Tulle
Cour d'appel de Lyon	Bourg-en-Bresse
	Trévoux
	Villefranche-sur-Saône
Cour d'appel de Metz	Sarrebourg
Cour d'appel de Montpellier	Narbonne
	Rodez
Cour d'appel de Nancy	Verdun
Cour d'appel de Nîmes	Carpentras
	Uzès
Cour d'appel de Paris	Aubervilliers
	Montreuil
	Saint-Denis
	Saint-Maur-des-Fossés
	Sens
	Sucy-en-Brie
Cour d'appel de Pau	Mont-de-Marsan
Cour d'appel de Poitiers	Bressuire
	Châtelleraut

EMPLOIS DE CHEF DE GREFFE DU PREMIER GROUPE	
Ressort	Siège du tribunal d'instance
	Les Sables-d'Olonne
	Niort
	Rochefort
Cour d'appel de Reims	Charleville-Mézières
Cour d'appel de Rennes	Fougères
Cour d'appel de Riom	Montluçon
	Vichy
Cour d'appel de Rouen	Bernay
	Dieppe
Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion	Saint-Paul
Cour d'appel de Toulouse	Foix
	Montauban
Cour d'appel de Versailles	Colombes
	Courbevoie
	Dreux
	Rambouillet
	Sannois
	Vanves

2° Le tableau figurant au *b* est remplacé par le tableau suivant :

EMPLOIS DE CHEF DE GREFFE DU PREMIER GROUPE	
Ressort	Siège du conseil de prud'hommes
Cour d'appel d'Amiens	Amiens
Cour d'appel d'Angers	Le Mans
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Cannes
	Grasse
Cour d'appel de Basse-Terre	Pointe-à-Pitre
Cour d'appel de Colmar	Mulhouse
Cour d'appel de Fort-de-France	Fort-de-France
Cour d'appel de Montpellier	Perpignan
Cour d'appel d'Orléans	Tours
Cour d'appel de Paris	Longjumeau
	Melun
Cour d'appel de Pau	Pau
Cour d'appel de Rennes	Rennes
Cour d'appel de Rouen	Le Havre
Cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion	Saint-Denis de La Réunion
Cour d'appel de Versailles	Montmorency

EMPLOIS DE CHEF DE GREFFE DU PREMIER GROUPE	
Ressort	Siège du conseil de prud'hommes
	Versailles

3° Le tableau figurant au *c* est remplacé par le tableau suivant :

EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE DU PREMIER GROUPE		
Ressort	Juridiction - Service	Nombre d'emplois
Cour de cassation	Greffe	1
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Cour d'appel d'Aix-en-Provence	1
	Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence	1
	Tribunal de grande instance de Grasse	1
	Tribunal de grande instance de Marseille	1
	Tribunal de grande instance de Nice	1
	Tribunal de grande instance de Toulon	1
Cour d'appel de Basse-Terre	Tribunal de grande instance de Basse-Terre	1
	Tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre	1
Cour d'appel de Besançon	Tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier	1
Cour d'appel de Bordeaux	Tribunal de grande instance de Bordeaux	2
Cour d'appel de Douai	Tribunal de grande instance de Lille	3
Cour d'appel de Fort-de-France	Tribunal de grande instance de Fort-de-France	1
Cour d'appel de Lyon	Tribunal de grande instance de Lyon	2
Cour d'appel de Montpellier	Cour d'appel de Montpellier	1
	Tribunal de grande instance de Montpellier	2
Cour d'appel de Paris	Cour d'appel de Paris	2
	Tribunal de grande instance de Bobigny	2
	Tribunal de grande instance de Créteil	1
	Tribunal de grande instance de Paris (greffe)	1
	Tribunal de grande instance de Paris (secrétariat du parquet autonome)	1
	Conseil de prud'hommes de Paris	1
Cour d'appel de Poitiers	Tribunal de grande instance de La-Roche-sur-Yon	1
Cour d'appel de Rouen	Tribunal de grande instance de Rouen	2
Cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion	Tribunal de grande instance de Mamoudzou	1
	Tribunal de grande instance de Saint-Denis de La Réunion	1
	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre de La Réunion	1
Cour d'appel de Toulouse	Tribunal de grande instance de Toulouse	1
Cour d'appel de Versailles	Tribunal de grande instance de Versailles	1
	Conseil de prud'hommes de Nanterre	1

4° Le *d* est supprimé.

Art. 3. – L'article 2 est modifié ainsi qu'il suit :

1° Le tableau figurant au *d* est remplacé par le tableau suivant :

EMPLOIS D'ADJOINT AU DIRECTEUR DE GREFFE DU DEUXIÈME GROUPE	
Ressort	Siège du tribunal de grande instance
Cour d'appel d'Agen	Cahors
Cour d'appel d'Amiens	Saint-Quentin
Cour d'appel d'Angers	Saumur
Cour d'appel de Caen	Alençon
	Cherbourg
Cour d'appel de Grenoble	Bourgoin-Jallieu
	Gap
Cour d'appel de Limoges	Tulle
Cour d'appel de Lyon	Roanne
Cour d'appel de Nancy	Verdun
Cour d'appel de Nîmes	Mende
Cour d'appel de Poitiers	Les Sables-d'Olonne

2° Le tableau figurant au *e* est remplacé par le tableau suivant :

EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE DU DEUXIÈME GROUPE		
Ressort	Juridiction - Service	Nombre d'emplois
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Tribunal d'instance de Marseille	1
Cour d'appel de Colmar	Tribunal de grande instance de Strasbourg	1
Cour d'appel de Grenoble	Cour d'appel de Grenoble	1
Cour d'appel de Metz	Tribunal d'instance de Metz	1
Cour d'appel de Nîmes	Tribunal de grande instance de Privas	1
Cour d'appel de Nouméa	Tribunal de première instance de Nouméa, section détachée de Koné	1
Cour d'appel d'Orléans	Tribunal de grande instance de Tours	1
Cour d'appel de Papeete	Tribunal de première instance de Papeete	1
Cour d'appel de Paris	Cour d'appel de Paris	1
	Tribunal de grande instance de Paris (greffe)	2
	Tribunal de grande instance de Melun	1
Cour d'appel de Poitiers	Tribunal de grande instance de La Rochelle	1
Cour d'appel de Rennes	Tribunal de grande instance de Brest	1
	Tribunal de grande instance de Rennes	2
Cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion	Tribunal de grande instance de Saint-Denis de La Réunion	1
Cour d'appel de Versailles	Cour d'appel de Versailles	2
	Tribunal de grande instance de Chartres	1
	Tribunal de grande instance de Nanterre	1

3° Le tableau figurant au *f* est remplacé par le tableau suivant :

EMPLOIS DE RESPONSABLE DE SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE DU DEUXIÈME GROUPE	
Ressort	Juridiction
Cour d'appel d'Agen	Tribunal de grande instance d'Agen
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence
	Tribunal de grande instance de Draguignan
	Tribunal de grande instance de Marseille
	Tribunal de grande instance de Tarascon
	Tribunal de grande instance de Toulon
Cour d'appel d'Amiens	Tribunal de grande instance d'Amiens
	Tribunal de grande instance de Senlis
Cour d'appel d'Angers	Tribunal de grande instance d'Angers
	Tribunal de grande instance du Mans
Cour d'appel de Besançon	Tribunal de grande instance de Besançon
	Tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier
Cour d'appel de Bordeaux	Tribunal de grande instance d'Angoulême
	Tribunal de grande instance de Bordeaux
Cour d'appel de Bourges	Tribunal de grande instance de Bourges
	Tribunal de grande instance de Châteauroux
Cour d'appel de Caen	Tribunal de grande instance de Caen
Cour d'appel de Chambéry	Tribunal de grande instance d'Annecy
	Tribunal de grande instance de Chambéry
	Tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains
Cour d'appel de Colmar	Tribunal de grande instance de Colmar
	Tribunal de grande instance de Mulhouse
	Tribunal de grande instance de Saverne
	Tribunal de grande instance de Strasbourg
Cour d'appel de Dijon	Tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône
	Tribunal de grande instance de Dijon
Cour d'appel de Douai	Tribunal de grande instance de Béthune
	Tribunal de grande instance de Dunkerque
Cour d'appel de Fort-de-France	Tribunal de grande instance de Fort-de-France
Cour d'appel de Grenoble	Tribunal de grande instance de Valence
Cour d'appel de Limoges	Tribunal de grande instance de Limoges
Cour d'appel de Lyon	Tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse
	Tribunal de grande instance de Lyon
	Tribunal de grande instance de Saint-Etienne
Cour d'appel de Metz	Tribunal de grande instance de Metz
	Tribunal de grande instance de Sarreguemines
Cour d'appel de Montpellier	Tribunal de grande instance de Carcassonne

EMPLOIS DE RESPONSABLE DE SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE DU DEUXIÈME GROUPE	
Ressort	Juridiction
	Tribunal de grande instance de Narbonne
	Tribunal de grande instance de Perpignan
Cour d'appel de Nancy	Tribunal de grande instance de Nancy
Cour d'appel de Nîmes	Tribunal de grande instance de Nîmes
Cour d'appel d'Orléans	Tribunal de grande instance de Blois
	Tribunal de grande instance d'Orléans
Cour d'appel de Paris	Grefe du Tribunal de grande instance de Paris
	Parquet du Tribunal de grande instance de Paris
	Tribunal de grande instance de Bobigny
	Tribunal de grande instance de Créteil
	Tribunal de grande instance d'Evry
	Tribunal de grande instance de Sens
Cour d'appel de Pau	Tribunal de grande instance de Bayonne
	Tribunal de grande instance de Dax
	Tribunal de grande instance de Pau
	Tribunal de grande instance de Tarbes
Cour d'appel de Poitiers	Tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon
	Tribunal de grande instance de La Rochelle
Cour d'appel de Rennes	Tribunal de grande instance de Nantes
	Tribunal de grande instance de Rennes
	Tribunal de grande instance de Saint-Brieuc
	Tribunal de grande instance de Saint-Nazaire
	Tribunal de grande instance de Vannes
Cour d'appel de Riom	Tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand
	Tribunal de grande instance de Cusset
	Tribunal de grande instance de Moulins
Cour d'appel de Rouen	Tribunal de grande instance du Havre
	Tribunal de grande instance d'Evreux
Cour d'appel de Toulouse	Tribunal de grande instance d'Albi
	Tribunal de grande instance de Montauban
	Tribunal de grande instance de Toulouse
Cour d'appel de Versailles	Tribunal de grande instance de Pontoise
	Tribunal de grande instance de Versailles

Art. 4. – Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 septembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services judiciaires,
P. GHALEH-MARZBAN